



**N° de l'ordre du jour :**

**2014.12.02 : Décision Modificative n°3.**

- **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n°2013-12-02, du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, approuvant le budget primitif 2014 ;

Vu la délibération n°2014-06-06, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, approuvant la Décision Modificative n°1-Budget Supplémentaire ;

Vu la délibération n°2014-10-04, du Conseil communautaire du 14 octobre 2014, approuvant la Décision Modificative n°2 ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales/finances rendu le 25 novembre 2014.

-----

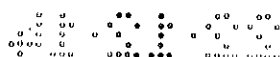
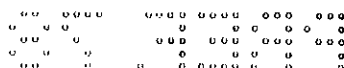
La Décision Modificative n°3 au budget principal 2014 permet un ajustement technique des dépenses d'investissement.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2014, le 10 décembre 2013,
- du compte de gestion et du compte administratif 2013, le 23 juin 2014 (correspondant au résultat de la gestion 2013),
- de la Décision Modificative n°1 – budget supplémentaire, le 23 juin 2014,
- de la Décision Modificative n°2 du 14 octobre 2014.

Deux modifications sur les dépenses d'investissement sont réalisées sans impact budgétaire :

- la réimputation des travaux de la seconde déchèterie (1 000 000,00 €) de la nature 458111 vers la nature 2315 étant donné qu'elle sera construite sur un terrain appartenant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- la réimputation des travaux sur le 6 avenue de Paris (3 691 140,60 €) de la nature 458104 vers la nature 2313 étant donné que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sera propriétaire des locaux à compter du 3 décembre 2014.



## Décision modificative n°3 année 2014 de VGP

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							<b>3 002 558,30 €</b>	<b>3 002 558,30 €</b>
Chap.	Gest.	Fonc.	Article	Serv.	Anten.			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>								
Opération 0412 : Siège Versailles Grand Parc							3 691 140,60 €	
0412	CONST	020	2313		SIEGEVGP	Immobilisation en cours	3 691 140,60 €	
Opération 0714 : Déchèterie de Buc							1 000 000,00 €	
0714	ENV	812	2315	DECH	DECHBUC	Installations en cours	1 000 000,00 €	
<b>Chapitre 458104 : Opérations sous mandat siège de VGP</b>							<b>-688 582,30 €</b>	
458104	CONST	020	458104		SIEGEVGP	Opération sous mandat : siège VGP	-688 582,30 €	
<b>Chapitre 458111 : Opérations sous mandat siège de VGP</b>							<b>-1 000 000,00 €</b>	
458111	ENV	812	458111	DECH	DECHSATO	Opération sous mandat : seconde déchèterie	-1 000 000,00 €	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>								
<b>Chapitre 458204 : Opérations sous mandat siège de VGP</b>								<b>3 002 558,30 €</b>
458204	CONST	020	458204		SIEGEVGP	Opération sous mandat : siège VGP	3 002 558,30 €	

Aucune autre écriture n'est prévue dans la Décision Modificative n°3.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :


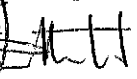
- 1) d'adopter la Décision Modificative n°3 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **51**

Nombre de suffrages exprimés : **58** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).


 Pour le Président,  
Par délégué,  


**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

